

PRÉFET DE LA VENDÉE

Préfecture
Direction des relations
avec les collectivités territoriales
et des affaires juridiques
Pôle environnement

La Roche sur Yon, 18 MARS 2019

Section des installations classées (ICPE)

Dossier suivi par
Sylvie NICOLAS
Tel : 02.51.36.72.44
sylvie.nicolas@vendee.gouv.fr
Références à rappeler : SN n° 2019/0397
Dossier n° 80/0170

Messieurs,

Dans le cadre de la réglementation des installations classées, vous avez transmis, par voie dématérialisée, votre dossier de réexamen des conditions d'exploitation de l'élevage IED que vous exploitez à Saint-André-Goule-d'Oie :

- nom : GAEC LES CHARPRAS (ex Daniel GOURRAUD)
- élevage IED n°0585.02484 (code S3IC)
- n° SIRET : 48117962000010
- adresse de l'exploitation : Le Baillargeau 85250 SAINT-ANDRE-GOULE-D'OIE
- adresse administrative : la Bordinière 85250 LA RABATELIERE

L'instruction technique de votre dossier a été finalisée le 11 mars 2019 par l'inspection des installations classées auprès de la direction départementale de la protection des populations.

Votre dossier est déclaré conforme par l'inspection.

Aussi je prends acte des engagements que vous avez pris dans le dossier de réexamen ; ils pourront vous être opposés lors de contrôles réalisés par l'inspecteur de l'environnement à compter du 21 février 2021 (date limite de mise en œuvre des MTD).

Je transmets copie de la présente lettre à l'inspecteur des installations classées auprès de la direction départementale de la protection des populations.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le chef de pôle,

Benoît BONTEMPS

Messieurs les gérants du GAEC LES CHARPRAS
la Bordinière
85250 LA RABATELIERE